ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
AGENCE URBAINE DE CASABLANCA

الوكالة الحضرية للدار البيضاء

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

AGENCE URBAINE DE CASABLANCA

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Urbaine de Casablanca organise un concours de recrutement des profils suivants :

Diplôme	Nombre de postes	Expérience
Architecte	2	Débutant ou ayant une première expérience
Ingénieur d'Etat en Cybersécurité et Cloud Computing (Bac + 5)	1	Débutant ou ayant une première expérience
Ingénieur d'Etat Statisticien Economiste (Bac +5)	1	Débutant ou ayant une première expérience
Juriste titulaire d'un Master en Droit Foncier et Urbanisme (Disposant d'une licence en Droit Public)	1	Débutant ou ayant une première expérience
Technicien spécialisé en Architecture, Urbanisme, Construction et Génie Civil (Bac + 2)	3	Débutant ou ayant une première expérience
Technicien spécialisé en Topographie (Bac + 2)	3	Débutant ou ayant une première expérience
Technicien Spécialisé en « Gestion des Entreprises » (Bac + 2)	1	Débutant ou ayant une première expérience
Technicien spécialisé en Infographie (Bac + 2)	1	Débutant ou ayant une première expérience

Agence Urbaine de Casablanca
18, Boulevard Rachidi-Casablanca
B.P. 16249
Tél.: 05.22.29.57.03/05.22.29.57.04
Fax : 05.22.22.33.32

I- Conditions de candidature :

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.
- Titulaires d'un diplôme délivré par les instituts et écoles nationaux ou les universités publiques marocaines ou d'un diplôme reconnu équivalent.

II- Epreuves :

Après l'examen des dossiers, les candidats retenus seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

Epreuve	Note éliminatoire	Durée
Epreuve écrite : se rapportant à la spécialité demandée.	**< 10**	3 heures
Epreuve orale : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.	**< 10**	30 minutes

- Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20.
- Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu, à l'issue des épreuves écrites et orales, une note supérieure ou égale à 10/20 dans la limite des postes pourvus.
- La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

III- Affichage du résultat du concours :

La liste des candidats retenus pour passer les épreuves écrites, la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'Agence Urbaine de Casablanca www.auc.ma.

Toute personne intéressée, par l'un des postes et possédant les qualifications requises, est invitée à postuler via le lien : https://auc.ma/recrutement/offres-demploi/
et ce, au plus tard le 07 Septembre 2025 à minuit.

Sauf les candidatures reçues via le lien précité seront acceptées.

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués aux candidats éligibles ultérieurement.

Agence Urbaine de Casablanca
18, Boulevard Rachidi-Casablanca
B.P. 16249
Tél.:05.22.29.57.03/05.22.29.57.04
Fax : 05.22.22.33.32